

discours du ministre plus d'une fois. Je veux parler de celui qu'il a prononcé à Montebello (P.Q.) en octobre 1964 devant les membres de l'Association canadienne des chefs de contentieux. Il a dit alors que diverses solutions étaient à l'étude. J'aimerais relever un passage de la page 6 de son discours:

Il conviendrait, semble-t-il, de remettre en question nos textes de loi dans ce domaine et, sans abroger la législation actuelle, nous demander sérieusement à quel point de nouvelles dispositions du ressort fédéral pourraient être adoptées pour réglementer le commerce. Il y aurait lieu peut-être, dans certaines circonstances, de tâcher de mettre fin à certaines pratiques préjudiciables à l'intérêt public, mais autrement que par des poursuites judiciaires en cour d'assises.

● (11.40 a.m.)

Voilà une attitude très intéressante. La question exigera une étude minutieuse, je le sais, à cause des dispositions constitutionnelles sur le commerce. Il semble, cependant, que depuis mon entrée à la Chambre, en 1962, et plus particulièrement depuis 1963, alors que le gouvernement actuel a accédé au pouvoir, toutes les questions se rapportant aux coalitions aient été à l'étude. Je voudrais, une fois encore, rappeler au ministre qu'il y a bon nombre d'années que la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce a présenté son rapport concernant les ventes conditionnelles dans les stations-service. Il y a cinq ans, je pense. Les rédacteurs de projets de loi ont assurément eu le temps, depuis lors, de préparer certaines mesures législatives qui pourraient être examinées.

Récemment, à Washington, un sous-comité américain tenait à ce sujet des audiences au cours desquelles un économiste canadien a été invité à témoigner. J'ai demandé le compte rendu officiel des délibérations, mais je ne l'ai pas encore reçu. Je devrai donc me contenter de citer un article de journal sur le témoignage de notre économiste au sujet des lois canadiennes contre les coalitions. L'article, qui est de Bruce MacDonald, correspondant à Washington du *Globe and Mail*, a paru le 30 mai sous le titre: «Mollesse du Canada envers les coalitions».

Dans son témoignage au sous-comité sénatorial de la lutte contre les monopoles et les trusts, Lawrence Skeoch, professeur d'économie à l'Université Queen's, a soutenu que la Direction des enquêtes et recherches sur les coalitions, du ministère canadien de la Justice, avait une large part de responsabilité en ce qui concerne les pratiques restrictives des filiales de compagnies étrangères établies au Canada, parce qu'elle avait été presque complètement inactive dans ce domaine.

Sans apporter de précisions, M. Skeoch a aussi affirmé que ce service avait négligé de mettre en question «certaines fusions internationales récentes qui paraissent, aux yeux de nombre d'observateurs bien informés, plus orientées vers le contrôle du marché que vers l'amélioration de l'efficacité».

Son témoignage fait partie d'une série d'audiences tenues par le sous-comité du Sénat chargé d'étudier les conséquences de la concentration croissante de la production mondiale dans les mains de relativement peu de vastes entreprises internationales, de propriété surtout américaine, qui ne sont qu'en partie assujetties à des lois nationales.

L'article ajoutait que M. Skeoch était un ancien employé de la Direction des enquêtes et recherches sur les coalitions, à Ottawa. Je regrette, mais je n'ai pas le procès-verbal des audiences du sous-comité. Cela semble extrêmement intéressant et j'aimerais approfondir le sujet. Tout cela fait simplement ressortir ce que nombre d'entre nous n'ont cessé de répéter depuis des années—que notre loi dans ce domaine fait gravement défaut. La semaine dernière, mon honorable ami de Winnipeg-Nord a posé une question au ministre des Finances concernant le rapport de la Commission du tarif, qui recommande la suppression de la protection tarifaire accordée à certaines compagnies qui ont enfreint nos lois contre les coalitions. Le ministre a laissé entendre ne vouloir rien faire, car il veut employer tous les tarifs possibles comme leviers dans ses négociations avec les autres pays. Son raisonnement porte à faux. Si nous ne pouvons ni poursuivre ces sociétés avec succès ni supprimer leur protection tarifaire, nous leur permettons de s'en tirer avec impunité.

Un autre aspect de cette question des coalitions est celle du coût de la vie. Je n'imagine pas que les pratiques monopolisantes soient l'unique raison du coût élevé de la vie; la chose est plus compliquée que cela. Mais elles peuvent y contribuer. Le fait est que nous n'avons pas de renseignements précis. Il se peut que bien des sociétés au Canada maintiennent les prix à un niveau beaucoup plus élevé qu'il ne devrait l'être. Cela ajouterait inévitablement au coût de la vie et, sinon pour d'autre raison, il faut absolument prendre les mesures qui s'imposent sans tarder.

Depuis que j'ai pris place à la Chambre, du temps que M. Chevrier avait la charge de ce ministère, on nous dit que ces questions sont à l'étude, qu'on fera des rapports et des déclarations. Peut-être le ministre pourrait-il être un peu plus précis cette fois-ci. Peut-il nous dire, par exemple, qu'une mesure législative sera prête en octobre? Comme je l'ai dit plus tôt, si nous avons des gens compétents au ministère, il me semble qu'ils ont eu assez de temps pour étudier la question et prendre une décision. S'ils ont aboutis à la conclusion que la Constitution empêche le gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent, alors qu'ils nous le disent. Comme c'est là, les années filent et rien ne se fait.